



172 Rue Marie Curie 33127 Saint Jean d'Illac



# Formation et Test CACES® à la conduite d'une Grue Auxiliaire de Chargement de Véhicule (GACV) selon la R490 de la CNAMTS

Date de Mise à Jour : 27/07/2025

Durée: de 3 à 4 jours (21 à 28 heures)

Lieu: Intra (dans vos locaux)

Effectif: 1 - 6 participant(s) en fonction de l'option « télécommande »

Prix: variable selon si en INTRA ou INTER.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profils des stagiaires : Toute personne étant amenée à conduire professionnellement une GACV

## Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Présenter sa pièce d'identité et une photo d'identité.
- Ne pas avoir de contre-indications médicales à la conduite d'un chariot de manutention.
- Compréhension du français (examen théorique écrit et les échanges lors de l'examen pratique entre le testeur et le salarié en français uniquement). Traducteur non autorisé. Les questions du test écrit peuvent être répétées à l'oral mais ne seront ni traduites, ni reformulées.
- Se présenter avec ses équipements de protection individuelle (vêtements de travail, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, paire de gants).
- Permis C obligatoire.

# Objectifs pédagogiques

- Être capable de conduire et d'utiliser une GACV dans le respect des règles de sécurité
- Satisfaire à l'évaluation test CACES® GACV pour une ou plusieurs catégories

# Contenu de la formation

- PARTIE THEORIQUE
  - o La recommandation R490, textes et procédure
  - o La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
  - o Les différents organismes de prévention et leurs rôles
  - o Le CACES®, l'autorisation de conduite
  - $\circ \ \ \text{Les \'equipements obligatoires pour le conducteur de GACV}$
  - o Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
  - o Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
  - o Les responsabilités du conducteur de la GACV
  - Les principales interdictions
  - o La classification des GACV
  - o Utilisation des GACV
  - o Notion d'équilibre, le centre de gravité de la charge, plaque de charge
  - o Vérification journalière et périodique du matériel
  - o Mécanique, chaine cinématique et hydraulique
  - o Épreuves et vérifications règlementaires
  - o Prise de poste / Fin de poste
- PARTIE PRATIQUE
  - Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis

pour aborder tous les points du programme pratique.

- o Mise en pratique de la théorie
- o Vérification des équipements individuels de protection
- o Vérification des documents de la GACV
- o Vérifications de la GACV (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- Conduite de la GACV (positionnement, stabilisation)
- Utilisation des grues auxiliaires en situation de travail en fonction de ses caractéristiques (chargement, déchargement avec différents accessoires de manutention)

# Organisation de la formation

#### Equipe pédagogique

Enseignants qualifiés

Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES®

# Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition de documents supports à la suite de la formation.
- Utilisation d'une (ou de plusieurs) GACV adaptée(s) à l'enseignement de la catégorie de CACES®

#### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- QCM écrit de positionnement en entrée de formation
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

#### Résultats attendus à l'issue de la formation

La réussite aux épreuves théoriques et pratiques

# Modalités d'évaluation

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

- -d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués. La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :
- -d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- -et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

## Détail sur la certification

Attestation d'assiduité et de fin de formation

Si résultats favorables, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) conformément à l'arrêté du 02 décembre 1998 et à la recommandation R490 de la CNAM, qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur si les conditions suivantes sont réunies:

- l'aptitude médicale du salarié à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

#### Validité

5 an(s)

# Code RS (Répertoire Spécifique)

Retrouver tous les codes RS sur notre site INTERNET – Onglet « à propos » ou sur site web France Compétences qui propose la liste de formation enregistrée au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ou au RS (Répertoire spécifique).

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins. Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: https://www.espc-formation33.fr

